4226A **(AÉROSOL)**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 4226A

Autres Moyens d'Identification : Vernis isolant transparent (Aérosol)

N° de Pièces Connexes : 4226A-340G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Revêtement de protection haute tension pour appareils électroniques et électriques

Usage contre-indiqué : Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎ +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Aérosols Inflammables Gaz Sous Pression	2 Gaz liquéfié	Attention Attention	Flamme Bouteille à gaz
Toxicité Pour Certain Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**Attention**
Symboles	**Mention de Danger**
	H223 : Aérosol inflammable
	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
	H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Critères HCS2012	**Mention de Danger/ Conseils de Prudence**	**Mention**	**Symboles**
Asphyxiants simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.	Attention	Sans objet
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
123-86-4	acétate de n-butyle	43%
74-98-6	Propane	20%
75-28-5	Isobutane	11%
110-43-0	heptan-2-one	4%
136-52-7	acide 2-éthylhexanoique, sel de cobalt	<0.1%

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P364 + P352, P333 + P313
Symptômes Immédiat	*irritation légère, peau sèche, rougeur*
Intervention	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340 + P312, P308 + P313
Symptômes Immédiat	*irritation, maux de tête, somnolence, étourdissement, toux, nausée*
Intervention	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331
Symptômes Immédiat	*irritation, sensation de brûlure, douleurs abdominales, étourdissement, somnolence, nausée*
Intervention	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Suite de section sur la page suivante

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338
Symptômes Immédiat	*faible toxicité : légère irritation des yeux, rougeur, douleur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions

En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Danger Spécifiques

Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F].

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.

Produits de Combustion

La combustion produit des oxydes de carbone (CO, CO_2) et des fumées toxiques.

Pompier

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
Précautions pour l'Environnement	Sans objet
Méthode de Confinement	Sans objet
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F]. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétate de n-butyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	150 ppm 150 ppm 150 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm	Non établi Non établi 200 ppm 200 ppm Non établi 200 ppm
propane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Voir note [a)] 1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
isobutane *alkane (C2-C4)* *aliphatic hydrocarbon gas*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Voir note [a)] Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm 800 ppm Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
heptan-2-one *méthylamylcétone*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	50 ppm 100 ppm 50 ppm 50 ppm 25 ppm 50 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS[2] et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Référer à l'Annexe F de l'ACGIH: Teneur minimum en oxygène pour la base VLE d'asphyxie

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Suite de section sur la page suivante

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide, en format aérosol	**Limite Inférieure d'Inflammabilité**	2%
Apparence	Incolore	**Limite Supérieure d'Inflammabilité**	9%
Odeur	Solvant aromatique, doux fort	**Pression de Vapeur @20 °C**	407 kPa [3 053 mmHg]
Seuil d'Odeur	Pas disponible	**Densité de Vapeur**	≥3.9 (Air =1)
pH	Pas disponible	**Densité Relative @25 °C**	0.93
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Partiellement miscible
Point Initial d'Ébullition a)	≥126 °C [≥259 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau** b)	Pas disponible
Point d'Éclair a)	27 °C [81 °F]	**Température d'Auto-inflammation**	≥415 °C [≥779 °F]
Taux d'Évaporation	~0.8 (ButAc = 1)	**Température de Décomposition**	Pas disponible
Inflammabilité	Inflammables	**Viscosité @25 °C**	>20.5 mm^2/s

a) Basé sur le composant acétate de n-butyle, qui a le point d'ébullition le plus bas
b) Pensky-Martens valeur de la tasse fermée
c) Limites d'explosivité inférieure et supérieure et pression de vapeur du mélange calculées selon le principe de Le Chatelier et les limites des composants LFL et UFL

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les températures excessives, les étincelles, les autres sources d'ignition et de substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	*Faible toxicité :* Peut provoquer une légère irritation des yeux, rougeur ou douleur
Peau	Peut provoquer une irritation légère, peau sèche et rougeur.
Inhalation	Peut causer une irritation, maux de tête, somnolence, étourdissement, toux, nausée
Ingestion	Peut provoquer une irritation, sensation de brûlure, douleurs abdominales, un étourdissement, une somnolence, et une nausée.
Chronique	Sans objet

Suite de section sur la page suivante

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
acétate de n-butyle	>10 768 mg/kg Rat	>17 600 mg/kg Lapin	21.1 mg/L 4 h Rat
propane	Pas disponible	Pas disponible	>800 000 ppm 4 h Rat
isobutane	Pas disponible	Pas disponible	>570 000 ppm 4 h Rat
heptan-2-one	1 670 mg/kg Rat	12 600 µL/kg Lapin	>16.7 mg/kg 4 h Rat (vapeur)
acide 2-éthylhexanoique, sel de cobalt	3 129 mg/kg Rat	5 690 mg/kg Cochon d'Inde	Pas disponible
ETA du mélange	>2 000 mg/kg	>2 000 mg/kg	>100 mg/L (vapeur)

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS[2] et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	L'acide 2-éthylhexanoique, sel de cobalt peut entraîner une sensibilisation de la peau selon des études animales.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon des études animales, il l'acide 2-éthylhexanoique, sel de cobalt est toxique pour le développement.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	L'acétate de n-butyle et le heptan-2-one peuvent affecter le système nerveux central par inhalation, provoquant une somnolence ou des vertiges.
Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange a une viscosité cinématique supérieure à >20.5 mm^2/s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu), et d'autres sources fiables.

Selon les données disponibles, ni l'acétate de n-butyle ou le heptan-2-one ne sont classé comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

L' acide 2-éthylhexanoique, sel de cobalt est dangereux pour le milieu aquatique, avec une classification de catégorie 2 aiguë.

Écotoxicité Aiguë

Les données de toxicité disponibles ne respectent pas les seuils de classification.

Écotoxicité Chronique

Les données de toxicité disponibles ne respectent pas les seuils de classification.

Biodégradation et Persistance

Pas disponible

Potentiel de Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) actuel = 81% [750 g/L]; Composé Organique Volatile (COV) réglementé = 912 g/L

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses); **Réglementation des É.-U. 49 CFR** (Parties 100 à 185)	
Tailles de 1 L ou moins **Quantité Limitée**	**Numéro UN** : UN1950 **Appellation Réglementaire** : AEROSOL, inflammable **Classe :** 2.1 **Groupe d'Emballage :** sans objet **Polluant Marin :** Non

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.	
Tailles de 1 L ou moins **Quantité Limitée** Qté Net Max/Pqt = 30 kg brut	**Numéro UN :** UN1950 **Appellation Réglementaire :** AEROSOL, inflammable **Classe :** 2.1 **Groupe d'Emballage :** sans objet **Polluant Marin :** Non

Suite de section sur la page suivante

Voie Maritime

Référer à la régulation IMDG.	
Tailles de 1 L ou moins **Quantité Limitée**	**Numéro UN :** UN1950 **Appellation Réglementaire :** AEROSOL, inflammable **Classe :** 2.1 **Groupe d'Emballage :** sans objet **Polluant Marin :** Non

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

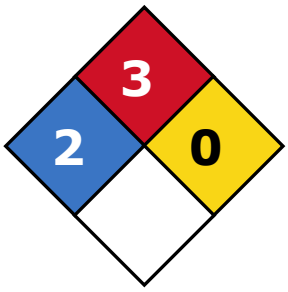

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'acétate de n-butyle (No. CAS 123-86-4), qui sont assujettis sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	14 avril 2022
Annule et Remplace	Sans objet
Changement Effectué :	Première sortie

Références

1) ACGIH *2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
Qté Net	Quantité nette
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Suite de section sur la page suivante

Questions Techniques

Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.